

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONSTRUCTIVISME ET CAPACITÉ INTERNATIONALE DES
ÉTATS FÉDÉRÉS : L'EXEMPLE DE LA PARTICIPATION DU
QUÉBEC AU RÉGIME DE PROTECTION DES GRANDS LACS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE
LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL

PAR

PIERRICK CHOINIÈRE-LAPOINTE

OCTOBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	iii
RÉSUMÉ.....	v
INTRODUCTION	1
I. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES	6
A. Les approches <i>internationaliste</i> et <i>constitutionnelle</i> au problème de la capacité internationale des États fédérés : les deux visages de Janus	6
B. Perspectives nouvelles : les théories des relations internationales à la rescousse	21
a. L' école réaliste	25
b. L' analyse libérale	30
c. Le constructivisme	33
C. Constructivisme, pluralisme et capacité internationale des États fédérés : le modèle proposé	38
a. Droit international et constructivisme juridique	38
b. Intérêt de la théorie pour l' étude de la capacité internationale des États fédérés	51

II.	CAPACITÉ DES ÉTATS FÉDÉRÉS DANS LE RÉGIME FÉDÉRAL INTERNATIONAL	55
A.	Repères, positions et comportements des acteurs concernés	56
	a. Discours du droit international.....	56
	b. Les positions canadienne et québécoise.....	58
	c. Ce qui se fait	63
B.	Nouvelle ontologie des sujets internationaux	66
	a. Conditions d'existence de l'État	67
	b. La souveraineté	74
	i. Nature et typologie	75
	ii. Porosité de la souveraineté Westphalienne- Vettalienne.....	79
	iii. Dislocation de la souveraineté interne.....	84
	iv. Pluralité de la souveraineté juridique internationale	88
C.	Fédéralisme international	92
III.	LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AU RÉGIME DE PROTECTION DES GRANDS LACS	99
A.	Le régime de protection des grands lacs.....	101
B.	La gestion mixte et le rôle des états fédérés.....	107
	a. Un intérêt d'État ?	109
	b. D'une identité à l'autre	116
C.	L'action internationale du Québec en matière de protection des grands lacs	121
	a. Création normative dans les espaces discursifs	121
	b. L'aspect identitaire de la participation du Québec.....	131
	CONCLUSION.....	141
	BIBLIOGRAPHIE	151

RÉSUMÉ

La compréhension du problème de l'exercice de la capacité internationale par les États fédérés nécessite la prise en compte des règles juridiques relatives aux droits constitutionnel et international. Toutefois, ces règles auxquelles réfère le problème de la capacité internationale des États fédérés sont souvent chargées de considérations politiques qui peuvent compliquer l'acquisition d'une connaissance juridique positive du phénomène. C'est pourquoi la compréhension du problème nécessite l'utilisation d'une analyse qui permette à la fois d'intégrer les aspects juridiques international et constitutionnel en plus de rendre compte de l'importante dimension politique.

En tant que théorie interdisciplinaire, pluraliste et interactionnelle, le constructivisme juridique offre une grille d'analyse qui permet d'appréhender globalement le phénomène de la capacité internationale des États fédérés. Ce mémoire analyse donc les différentes questions que soulève l'exercice de la capacité internationale par les États fédérés à la lumière de la théorie juridique constructiviste. Afin d'illustrer concrètement le sujet, ce mémoire porte une attention particulière sur le cas du Québec.

Sur la base du constructivisme juridique, ce mémoire analyse les différentes notions, concepts, discours et pratiques entourant l'exercice de la capacité internationale des États fédérés. Ainsi, il présente une analyse du discours du droit international sur la question et fait état des positions et des pratiques des gouvernements fédéral et québécois en la matière. Il aborde ensuite les questions fondamentales qui conditionnent l'exercice de la capacité internationale en général, soit la notion d'État et le concept de souveraineté. Suivant la manière dont sont appréhendés les phénomènes associés à l'exercice de la capacité internationale, la littérature qui est couverte dans ce mémoire démontre qu'il est possible de concevoir le système international comme une fédération informellement constituée et qui repose sur une division fonctionnelle des tâches.

Enfin, ce mémoire présente une étude de cas qui intègre les différents éléments de la théorie juridique constructiviste et qui s'appuie sur la lecture des notions, concepts, discours et pratiques qui auront été analysés. Le mémoire présente donc la participation du Québec au régime de protection des Grands Lacs comme une illustration des mécanismes par lesquels la province forme et consolide différents aspects de son identité, dont notamment son identité internationale.